

Saint-Denis, le 3 décembre 2019

Réprimé-e-s du collège République : l'acharnement continue

Le printemps de l'année dernière a vu une opération de répression anti-syndicale sans précédent au collège République de Bobigny : deux personnels étaient menacés de procédures disciplinaires, et deux de mutations dans l'intérêt du service. Suite à une mobilisation d'ampleur, dans laquelle l'intersyndicale du 93 a pris toute sa part, les personnels menacés de procédures disciplinaires ont écopé d'un blâme. Les deux autres, Sabine et Caroline, ont bien été mutées de force suite à une CAPA ayant eu lieu le 3 juillet, puis à un arrêté d'affectation le 19 juillet. Dans le même temps, des rapports rédigés par les enseignants ayant reçu un blâme ont fuité dans la presse, alors qu'il s'agit de document dont le rectorat doit garantir la confidentialité.



Depuis la rentrée, l'acharnement continue. Les mutations prétendument dans l'« intérêt du service » ont été faites au contraire de l'intérêt des élèves : pour preuve, les heures assurées par Caroline et Sabine n'étaient pas pourvue à la rentrée de septembre. Sur le plan judiciaire, nos collègues avaient déposé un référé au tribunal administratif de Montreuil courant juillet, que celui-ci a refusé de traiter, renvoyant l'affaire sur le fond.

Plusieurs informations récentes montrent l'acharnement de l'administration contre nos collègues :

- à la date du 5 novembre, SUD éducation a demandé à l'occasion d'un Comité technique académique des réponses concernant les fuites du rapport de Cyrille dans la presse et les responsabilités du rectorat dans cette affaire. Le recteur a refusé de répondre.
- à l'occasion du CHSCT départemental du 22 novembre, le directeur académique adjoint de Seine-Saint-Denis a tenté de faire valider en force, sans le soumettre au vote, le rapport qui avait fuité des services de la DSDEN au printemps 2017. Pour mémoire ce rapport, qui n'a aucune existence légale, avait servi de prétexte à l'inspection générale qui s'est déroulée en juin 2018. Ce procédé montre bien l'enjeu, pour l'administration, de tenter de se justifier d'une décision injuste et autoritaire.
- à l'occasion du mouvement inter-académique, nos collègues Caroline et Sabine ont eu l'occasion de faire la simulation de leur barème. Or, alors qu'elles avaient respectivement 27 et 22 ans d'ancienneté au collège République et pouvaient compter à minima sur 1200 points, le simulateur du rectorat affiche un barème 118 points à l'occasion de ce mouvement. Rappelons que la « mutation dans l'intérêt du service » se définit par le fait de ne pas être une sanction déguisée. Nos collègues ont le droit de bénéficier de leur ancienneté dans ce collège REP+. Cette situation est particulièrement anxiogène pour nos collègues, et constitue une violence supplémentaire de la part du rectorat. Le rectorat doit rétablir immédiatement le barème de nos collègues, et garantir leur droit à la mobilité de manière équitable avec tous les personnels.

SUD éducation 93 revendique toujours l'annulation de toutes les mesures prises contre nos collègues syndicalistes du collège République, et dénonce une vaste entreprise de répression syndicale.

SUD éducation 93 restera mobilisé et attentive lors des prochaines échéances qui se présenteront, notamment à l'occasion du jugement au tribunal administratif.

Bourse du Travail de Saint-Denis 9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis	01.55.84.41.26 06.88.66.47.23	contact@sudeducation93.org http://www.sudeducation93.org/  
---	--	--